

Les Cahiers des Dix



Les Trifluviens s'échauffent...Le dernier demi-siècle des Forges (1833-1883)

Albert Tessier, P.D., M.S.R.C.

Number 15, 1950

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080112ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080112ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tessier, A. (1950). Les Trifluviens s'échauffent...Le dernier demi-siècle des Forges (1833-1883). *Les Cahiers des Dix*, (15), 163–183.
<https://doi.org/10.7202/1080112ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les Trifluviens s'échauffent...

Le dernier demi-siècle des Forges (1833-1883)

Par Albert TESSIER, P.D., M.S.R.C.

Par leur situation géographique, les Trifluviens sont gens de juste mesure. L'histoire a ajouté son influence à celle du milieu. Elle a appris aux habitants de la petite cité établie sur le sable à ne pas s'émouvoir inutilement. Déjà délaissés et exploités sous le régime français, ils trouvèrent normal de subir le même sort aux mains des nouveaux maîtres. Sans murmurer ni réagir, ils se plièrent à la dictature économique des Hart et firent bon accueil à des transfuges politiques comme les juges Foucher et De Bonne. Cette complaisance valut à notre ville le surnom de « bourg pourri ». Même complaisance résignée à l'égard des empiètements du domaine des Forges.

Mais la résignation a des limites. Les abus du monopole métallurgique de l'honorable M. Bell finirent par tirer les Trifluviens de leur léthargie deux fois séculaire. Un premier sursaut de vigilance inquiète se manifesta en 1829, lors du renouvellement du bail des Forges. Ce n'était qu'un début ! La colère mauricienne s'enfla graduellement pour atteindre un sommet aux alentours de 1852.

Pour être juste, il faut dire que le mérite de cette vertueuse indignation n'est pas attribuable aux seuls Trifluviens. Il ne s'agit pas ici d'un phénomène purement local, mais d'une poussée d'exaspération collective provoquée par des abus de pouvoir, insupportables même pour des gens résignés à tout.

En 1830, la situation du Bas-Canada atteignait un point aigu. Parqués dans leurs paroisses surpeuplées, brimés par les provocations des Conseils et par le favoritisme d'une clique de bureaucrates affamés, les Canadiens français commençaient à voir rouge. Ils acceptaient les yeux fermés les dénonciations virulentes de leurs chefs politiques. La lutte pour l'espace vital les touchait plus encore que la défense de

leurs libertés politiques. Les fils des pionniers comprenaient mal que l'immense Canada ne pût offrir des terres à leurs enfants. A proximité des vieux établissements s'étendaient des superficies illimitées de sol vierge, mais la Cour les avait réservées à des favoris: gouverneurs, fonctionnaires, officiers, simples soldats. De 1796 à 1814, affirme l'abbé Ivanhoe Caron, 12,203,709 acres avaient été concédés par tranches de 25,000, 70,000, 80,000 acres, à des privilégiés qui se souciaient bien peu de les mettre en culture. Alors que depuis soixante ans la population avait augmenté dans la proportion de 400%, la surface de terre cultivée ne s'était accrue que de 35%.

En 1831, *La Minerve* commentait ainsi la situation: « Il y a peu d'années, des spéculateurs ayant divisé, du fond des bureaux du Gouvernement de Québec, toute la surface non habitée du pays, au moyen de lignes imaginaires, se partagèrent sans honte, pour se métamorphoser en aristocratie, un sol qui devait être l'héritage des cultivateurs propriétaires et non l'habitation passagère de l'esclave. On donna gratuitement des lots de 25,000 acres à un grand nombre d'invidius qui n'avaient d'autre mérite que porter un nom anglais et d'être les ennemis des Canadiens. »

La presse patriote et les tribuns politiques multipliaient les dénonciations virulentes. Les députés de la région trifluvienne et leurs partisans faisaient chorus. Le monopole des Forges, détenteur de réserves qu'on estimait, pour les besoins de la cause, à 200, et même à 500 milles carrés, fournissait matière à des sorties enflammées. A la fin de décembre 1831, le Dr Kimber, député, s'éleva, en Chambre, contre le contrôle intolérable de terres laissées improductives, alors que des centaines de bons cultivateurs vivaient dans la misère faute de pouvoir s'établir. Pour appuyer cette intervention, le Dr Kimber et le juge Vallières de Saint-Réal présentèrent un mémoire au gouverneur, le suppliant de rendre justice aux centaines de citoyens qui réclamaient des terres.

Aux arguments apportés par le Dr Kimber, Matthew Bell rétorqua en affirmant que la grandeur de terre détenue par les Forges était con-

sidérablement exagérée par ses adversaires; que le terrain était impropre à la culture; qu'il fallait des réserves considérables pour assurer le fonctionnement d'une entreprise consommant de 12,000 à 20,000 cordes de bois par année; que les Forges donnaient aux gens de la région un rendement annuel de dix à douze mille livres (\$50,000) « somme plus qu'égale à la valeur de toute la seigneurie, même si elle était cultivée avec une plus grande extension que les terres sont susceptibles de l'être. » Si les Trifluviens sont si empressés à vouloir s'établir en arrière de la ville, pourquoi n'exploitent-ils pas les cinq milles d'espace libre qui s'étendent entre le Saint-Laurent et la limite sud du territoire des Forges? D'ailleurs il y va aussi de l'intérêt de toute la province de protéger une industrie qui manufacture des « articles en fonte au montant d'environ trente mille livres (\$150,000) par année, l'une dans l'autre, ce qui autrement devrait être importé. . . »

Malgré tous ces bons arguments, Bell, à la suggestion de sir James Kempt, voulut offrir un semblant de satisfaction aux réclamants. Il fit arpenter une tranche de « 5,000 arpents, divisés en lots de 50 à 70 acres, pour former une augmentation du Township de Caxton, en arrière de la Pointe-du-Lac et de Machiche. » La vente, annoncée durant plusieurs mois, eut lieu à la porte de l'église de Machiche. « J'assistai à la vente, écrit Bell, et achetai presque le tout, au prix de départ. Il n'y parut aucun de ceux (500) dont les noms se trouvaient sur la liste de sir James, et je suis certain qu'on leur avait donné à entendre qu'ils obtiendraient des octrois gratuits. La même chose arriverait encore si l'on mettait ces terres en vente. »

Les protestations continuèrent quand même de pleuvoir, mais Bell n'en obtint pas moins les prolongements de bail qu'il réclamait, en 1831, 1832 et 1833. Le 14 janvier 1834, le tenace Kimber présenta une « humble adresse » à Son Excellence, lui demandant de « communiquer à cette Chambre les renseignements ultérieurs qu'il peut avoir reçu du Gouvernement de Sa Majesté relativement à la prolongation du Bail des Forges et relativement aux terres ci-devant comprises

dans le dit Bail. » Le lendemain, 15 janvier, Kimber apporta à ses collègues la réponse laconique de lord Aylmer: « J'ai été autorisé par le Gouvernement de Sa Majesté à prolonger de dix ans le Bail des Forges Saint-Maurice en faveur de l'Honorable Matthew Bell. » Deux jours plus tard, Kimber revient à la charge pour obtenir copie de l'acte continuant le bail des Forges. Le 21 janvier, le gouverneur répond, sans y mettre plus de formes, que la copie du bail n'est pas prête et que, « conformément à ma décision lors de l'adresse de la Chambre, du 22 décembre 1832, au sujet des terres comprises dans le Bail des Forges Saint-Maurice, je dois maintenant refuser de donner une copie de l'Acte qu'elle demande dans cette adresse. »

Cette décision cassante fixait pour dix autres années le sort des requérants trifluviens. En attendant l'échéance qui leur permettrait de recommencer la bataille, ils ne restèrent pas inactifs. Matthew Bell était membre du Conseil législatif depuis 1823; c'est surtout contre ce corps politique irresponsable et arrogant que se coalisaient les rancœurs des parlementaires. Fatigués des rebuffades qu'ils essayaient sans cesse, les députés se hâtèrent de mettre au point la somme des doléances, revendications et suggestions qu'ils avaient décidé de soumettre à Londres pour obtenir justice. Le texte des 92 Résolutions fut soumis à l'étude de la Chambre quatre semaines après la déconvenue de Kimber. Le 21 février 1834, le volumineux mémoire fut adopté par un vote de 56 contre 24.

Il n'y a pas lieu de commenter ici ce document historique. Signalons toutefois qu'une bonne moitié des Résolutions vise le Conseil législatif, le premier responsable du « mécontentement et du dégoût insurmontable » qui soulèvent toute la population. L'unique solution: rendre le Conseil électif, de façon à faire dépendre du peuple les deux branches principales de la Législature.

Comme on pouvait s'y attendre, les protestataires signalaient avec force l'injuste répartition des terres colonisables. La 84^e Résolution, article 7, dénonçait les « divers systèmes fautifs et partiels d'après lesquels on a disposé, depuis le commencement de la constitution, des

terres vacantes en cette province, lesquels ont mis la généralité des habitants du pays dans l'impossibilité de s'y établir; le même article protestait contre « l'accaparement frauduleux et contraire aux lois et aux instructions de la Couronne de grandes étendues de ces terres par les gouverneurs, conseillers législatifs et exécutifs, juges et employés subordonnés, et. . . »

L'honorable Matthew Bell se trouvait implicitement visé par cet article, mais les rédacteurs des 92 Résolutions avaient tenu à le dénoncer nommément. Dans la 34^e Résolution, consacrée aux signataires d'une pétition (1833) demandant le maintien du statu quo en faveur du Conseil législatif, on fustige ces hommes liés par des faveurs, tous étrangers, sauf Antoine-Gaspard Couillard, « seul natif du pays, d'origine française. . . et qui a sollicité un mince emploi lucratif subordonné. » A côté des noms de Caldwell, Ryland, les protestataires mettent celui de Matthew Bell, « concessionnaire indûment et illégalement favorisé par l'Exécutif dans le bail des Forges Saint-Maurice et dans l'acquisition de grandes étendues de terres vacantes, et par le bail de grandes étendues de terre du ci-devant ordre des Jésuites. »

Trois jours après le vote des 92 Résolutions, la Chambre est saisie de nouveau de l'irritant problème des Forges. Non content de prolonger arbitrairement le bail des Forges, le gouverneur, par une sorte de bravade, avait ajouté une tranche de 30,000 acres au domaine déjà détenu. Le 24 février 1834, la Chambre exprima « son profond regret ». Aylmer répondit flegmatiquement que l'on n'avait considéré que l'intérêt public en concédant ces 30,000 acres supplémentaires à l'honorable conseiller Matthew Bell.

L'agitation grandissante de la population, soulevée par les discours enflammés de Papineau et des Patriotes, relégua au second plan la question des Forges. Toutefois, on continuait de convoiter les terres du Saint-Maurice. En juillet 1836, un groupe de 17 citoyens, dont 7 à noms français, adressent une pétition pour obtenir du gouvernement la mise en lots du territoire s'étendant au delà de l'ancienne seigneurie des Jésuites jusqu'aux chutes de La Truk (Tuque?). Ils affirment,

pour les avoir fait explorer, que ces terres sont d'excellente qualité et propres à la culture. Les lots devront donner sur la rivière et s'étendre à une lieue en profondeur, sur les deux rives, afin d'assurer aux colons du bois en quantité suffisante pour la construction et le chauffage, car presque tous les arbres ont déjà été coupés jusqu'à une bonne distance à l'intérieur. Cette affirmation a de quoi étonner, car, en 1836, la coupe du bois n'avait pas encore atteint ces régions éloignées.

Les Trifluviens ne se joignirent pas aux patriotes militants de 1837-38. Toutefois ils ne leur ménagèrent pas leur appui moral. Une lettre, datée du 4 décembre 1837, nous indique clairement de quel côté allaient, durant cette époque troublée, les sympathies de Matthew Bell. Cette missive, adressée à S. Walcott, secrétaire du gouverneur, signale la défection de trois officiers de milice, influencés par un jeune médecin, fils de l'honorable Malhiot de la Pointe-du-Lac. « La plupart des agitateurs sont des médecins, ce qui est un piètre témoignage de la culture donnée dans nos collèges canadiens », écrit le maître des Forges, qui se console en ajoutant que « jusqu'ici Dieu a été de notre côté! »

A la louange de Matthew Bell, retenons, qu'à travers tous les démêlés et tous les bouleversements, il tenait son usine en belle activité. Un inventaire de janvier 1833, époque particulièrement mouvementée pour le directeur des Forges, établit comme suit la valeur des possessions mobilières de l'entreprise: charbon de bois, mine extraite, modèles, marchandises, voitures, etc., conservés aux Forges et aux Trois-Rivières: 12,520 louis (\$55,000); poêles et articles divers en dépôt aux Forges, Trois-Rivières, Québec, Montréal, Kingston et York: 27,380 louis (\$130,000). Pour les quatre premiers mois de l'année 1833, la valeur globale des poêles et articles manufacturés aux Forges atteignait 8,171 louis (\$40,000). Au total, 48,072 louis (\$225,000), ce qui est assez coquet pour une industrie opérant à une époque où le dollar valait au moins dix fois plus qu'aujourd'hui!

Le dernier bail des Forges allait prendre fin le 31 décembre 1843. Dès le 25 février, le prévoyant Bell écrit à l'hon. D. Daly pour lui rap-

peler à quelles conditions, depuis 1806, il a possédé et administré la seule industrie importante du Canada. Il demande discrètement une prolongation: « Comme je pense pouvoir continuer les travaux jusqu'au dernier jour du bail je désire soumettre à Son Excellence la nécessité où je suis d'obtenir un délai suffisant pour transporter les effets considérables qui pourront alors me rester en mains; je désire aussi appeler l'attention de Son Excellence sur l'état de destitution où se trouveront les ouvriers et leurs familles (dont j'inclus une liste) résidant aux Forges, si les travaux sont discontinués. Ces gens, au nombre de 425 âmes, presque tous Canadiens, nés et élevés au poste, ainsi que plusieurs des familles, sont descendants des ouvriers qui y furent trouvés lors de la conquête et n'ont jamais quitté l'établissement; 300 personnes sont en outre nourries aux travaux, à diverses saisons de l'année, et les fermiers voisins y ont toujours trouvé un marché prêt pour le foin, l'avoine, etc.; ce qui montre de quelle grande importance ont été jusqu'à présent ces travaux pour la ville et le district. »

Les Trifluviens avaient des raisons particulières d'examiner loyalement cet aspect du problème des Forges. La situation économique de la région trifluvienne semblait précaire. *Le Canadien* du 23 novembre 1842 en trace un tableau peu engageant. Après avoir affirmé que le commerce est tombé de 80% depuis une année, le correspondant s'apitoie: « Jamais notre ville n'a eu un air si triste; on dirait qu'elle est comme enveloppée dans le réseau de la mort. » Pour illustrer sa démonstration, il raconte le fait suivant: « Pour trouver quinze piastres qu'il n'a pu emprunter, un cultivateur a dû vendre 3 vaches à lait, 8 moutons, un cochon gras et 20 minots d'avoine. » Dispensons-nous de commentaires! Fait plus grave, cette détresse financière s'accompagnait d'un état de découragement pénible, si on en croit *Le Canadien* qui publiait, la même année, une violente sortie contre les Trifluviens, qu'un correspondant indigné saluait sentencieusement par une apostrophe à la Cicéron: « O homines, ad servitatem paratos! »

En dépit de ces commentaires peu flatteurs, il semble que les Trifluviens de 1842 ne restaient pas inactifs et qu'ils entendaient bien ob-

tenir satisfaction dans l'affaire des Forges. La situation avait changé depuis dix ans. Les sanglantes escarmouches de 1837-38 avaient modifié l'attitude des autorités anglaises. La consigne donnée au premier gouverneur du régime de l'Union, sir Charles Bagot, invitait à prêter une oreille attentive aux réclamations des Canadiens et à semer un peu d'apaisement dans les esprits. Si l'Acte d'Union visait à punir et à mâter les Canadiens, on voulait que l'opération s'accomplît en douce, sans brutalités provocantes. Sir Charles Bagot prêta une oreille bienveillante aux réclamations sans cesse répétées des Trifluviens. Le Conseil exécutif procéda à une enquête sérieuse. *Le Canadien* d'avril 1845 donne en détail le volumineux rapport de cette étude. On y fait largement état des explications et justifications de M. Bell relativement à la pauvreté du sol, à la nécessité de maintenir d'importantes réserves de bois debout, aux imposants revenus que les Forges assurent à la région trifluvienne et à toute la province, etc. . . Bell dénonce les pillages de bois auxquels les colons se sont livrés aux alentours et il met en doute les motifs qui animent le Dr Kimber. Au lieu de l'intérêt public, c'est la rancune qui pousse ce monsieur à « jeter les hauts cris en faveur des prétendus griefs de ses constituants, tout en satisfaisant une pique personnelle contre moi, parce que mes amis et mes employés avaient préféré voter pour un autre candidat. »

Le propriétaire des Forges avait suggéré d'ouvrir à la colonisation les terres situées au nord du domaine sous bail. Cette solution n'était possible qu'à condition d'ouvrir des routes. Bell affirme ses bonnes dispositions à cet égard: « Quant au chemin de Cha-oui-nigam, je remarquerai seulement que par ce qu'a dit M. Kimber par rapport à son ouverture, à son début dans la Chambre d'Assemblée, il paraît même ignorer de quel côté de la rivière il est tracé; je n'ai pas seulement donné toutes les facilités à cette entreprise, mais j'ai même permis que l'on se servît de mes propres chemins et que l'on en ouvrit d'autres. »

Le mémoire reconnaît le bien fondé des arguments de M. Bell sur plusieurs points importants. Il attache visiblement beaucoup d'intérêt aux aspects économiques: « Depuis l'abandon des forges de Ba-

tiscan (1843) celles du Saint-Maurice sont les seuls travaux de ce genre dans le Bas-Canada qui soient en opération réelle. Au point de vue commercial, il est important à la province que le commerce de fer des états voisins, du Vermont et de New-York, ne cause aucun préjudice aux intérêts coloniaux. Pour le présent cependant, les articles de fer américain, de la dénomination légère, y compris les poêles, font une grande concurrence au fer manufacturé en Angleterre et au Canada. Relativement au commerce du pays, le comité du conseil est porté à attacher une importance beaucoup plus grande aux forges Saint-Maurice, que celle de n'être considérées que comme une source de revenu ou comme une propriété de la Couronne. »

Au sujet des griefs trifluviens on lit : « Après pleine considération de tout le sujet, le comité n'est pas disposé à considérer l'octroi des Forges à des invidius pour l'exploitation des Mines, comme nécessairement injurieux à la ville et district des Trois-Rivières, ou aux intérêts de l'agriculture. »

Quant à M. Bell, le rapport prend carrément position : « Après le long espace de quarante-cinq ans et plus, que M. Bell a tenu les forges, il est naturel qu'il ait cru avoir des titres particuliers aux égards du propriétaire de qui il les tient; le comité du conseil avec tous les désirs qu'il a d'accorder à ces égards une extension honnête, ne peut cependant reconnaître en faveur de ce Monsieur quelque chose qui approche d'un droit de réclamer l'indulgence ou la préférence sur le reste des sujets de Sa Majesté, pour le bail des forges en ce moment. »

Tout bien pesé, le Comité en vint à une conclusion qui dut réjouir les Trifluviens : « Le Comité ne peut croire qu'il soit expédient de continuer le monopole des forges, et il ne l'est certainement pas, si ce n'est que pour assurer au revenu une augmentation aussi faible que le loyer actuel (\$2,000). L'on peut même douter s'il ne serait pas plus avantageux au public de concéder les forges et les terres, que de les louer. »

Cette suggestion fut écoutée. Le 19 décembre 1845, le gouvernement donne avis que les forges seront mises en vente. On offrira tout l'établissement actuel comprenant une étendue d'environ 55 acres.

L'acheteur jouira du privilège d'acheter des réserves ne dépassant pas 350 acres; il les paiera 7 chelins 6 pence l'acre.

Après avoir été domaine de la Couronne anglaise depuis 1760, les Forges Saint-Maurice allaient devenir propriété privée. Le 1er janvier 1845, l'arpenteur Pierre Bureau reçut ordre de procéder au partage, en lots de colonisation, des réserves détenues jusque-là par l'industrie des Forges. Ses instructions lui enjoignaient de diviser en lots de ville (town lots) l'espace prévu pour l'établissement d'un village à proximité de l'usine.

La vente de l'usine et de ses dépendances immédiates eut lieu au Palais de Justice des Trois-Rivières, le 4 août 1846. M. Boutillier ouvrit les enchères avec un prix de départ de 3,000 louis. Quatre compétiteurs se disputèrent le morceau: J. Hart, Henry Stuart, Matthew Bell et Judah. Bell abandonna la lutte à l'avant-dernière enchère (5,450 livres). J. Hart offrit 5,550, mais il céda devant la mise d'Henry Stuart. Celui-ci devint l'acquéreur des Forges pour le montant de 5,575 livres (\$25,000).

Matthew Bell avait quinze jours pour libérer l'établissement de ses effets personnels. Agé de soixante-dix-sept ans, le courageux industriel avait lutté jusqu'au bout. Roi et maître des Forges pendant cinquante-trois ans, il avait bien mérité quelques années de repos avant le grand départ. Il se retira aux Trois-Rivières où il mourut trois ans plus tard (octobre 1849).

Une fois devenu propriétaire des Forges, Henry Stuart tenta de se faire donner un supplément de terrain, mais il lui fallut passer par la filière. La mise aux enchères publiques des fiefs Saint-Maurice et Saint-Etienne (38,044 acres) fut fixée au 3 novembre 1846. Elle eut lieu au bureau de P.-B. Dumoulin. Trois acheteurs seulement se disputèrent le gros lot de 380 terres de 100 acres chacune; Hugh Cameron, George Pacaud et Henry Stuart. Cameron abandonna dès le début; Pacaud et Stuart renchérèrent une quarantaine de fois, jusqu'à la victoire finale d'Henry Stuart. Le nouveau propriétaire des Forges devenait, pour la somme de 5,900 livres, seigneur d'une étendue de

38,044 acres, avec obligation de les revendre ou concéder, en franc aleu roturier, selon le partage, en lots de 100 acres, fait par l'arpenteur P. Bureau.

Le 30 janvier 1847, Henry Stuart annonça la vente des terres du fief Saint-Etienne. La tranche des lots du fief Saint-Maurice, moins trois lots, semble avoir été faite privément à P.-B. Dumoulin. *La Gazette des Trois-Rivières* (janvier 1847) contient des attaques assez graves contre D.-B. Papineau et P.-B. Dumoulin. Les accusations viennent d'un nommé James Dickson, qui soutient que les conditions de la vente des terres des fiefs Saint-Etienne et Saint-Maurice ont été changées de connivence par M. Stuart et son agent reconnu aux Trois-Rivières, P.-B. Dumoulin. Fort de la promesse d'obtenir le fief Saint-Maurice, P.-B. Dumoulin a commencé à faire couper 5,000 cordes de bois franc sur le fief Saint-Maurice, non pour l'usage des Forges, mais bien pour le marché de Montréal. C'est une injustice pour les citoyens des Trois-Rivières et les gens de la localité qui cherchent particulièrement les terres des Forges pour s'y établir, parce qu'ils ont, dans le fourneau des Forges, un débouché pour la vente du bois qu'ils couperaient de leurs terres neuves. Dickson conclut en accusant Dumoulin de compromettre non seulement la première industrie des forges les plus importantes de tout le Canada, mais de nuire au trésor public, puisque lui, Dickson, était autorisé par une compagnie de Québec à offrir une somme de 17,000 louis pour le fief Saint-Maurice si la vente s'était faite régulièrement.

Vraies ou fausses, ces accusations indiquent que les solutions de 1845-46 n'avaient pas donné satisfaction à tout le monde.

Pour sa part, Henry Stuart découvrait que la charge de 11,475 louis, assumée avant d'avoir mis un sou dans la restauration des forges, comportait un lourd fardeau. L'état pitoyable des usines exigeait des mises de fonds trop lourdes pour ses moyens. Son principal bailleur de fonds, l'honorable John Ferrier, — un autre Conseiller législatif! — prit peur et exigea la remise de l'établissement des Forges qu'il exploita sans ménagement afin de récupérer le plus vite possible les fonds qu'il avait avancés à Stuart.

Tout était dans un état de délabrement avancé quand, en 1851, les Forges passèrent aux mains de Andrew Stuart et John Porter, de Québec. Les nouveaux acquéreurs firent un inventaire rapide. Ils mirent en vente 13,500 acres du fief Saint-Etienne, ce qui leur rapporta la jolie somme de 4,400 louis. Mais il leur restait à payer un reliquat de quelque \$40,000 au gouvernement et la remise en marche des Forges coûterait à elle seule tout près de \$20,000!

Les propriétaires se tournèrent une fois de plus vers le gouvernement pour obtenir un délai dans le paiement du solde de \$40,000. et pour solliciter la permission de garder les lots non encore concédés du fief Saint-Etienne. Tout de suite des oppositions s'élevèrent et Stuart et Porter réclamèrent de lord Elgin la tenue d'une enquête sérieuse. Le 17 août 1852, le Bureau des Terres de la Couronne accédait à cette demande et prévenait les intéressés que cette enquête était confiée à Etienne Parent, assistant-secrétaire provincial, et que les frais en seraient assumés par les pétitionnaires.

Le choix était heureux. Même les adversaires de Parent reconnaissent sa compétence en questions économiques; ils admiraient l'impartialité objective de ses attitudes, la sûreté de son jugement. Parent avait donné des preuves de son patriotisme jusqu'à la prison inclusivement!

Etienne Parent arriva aux Forges le 28 août 1852. Il s'attendait à trouver un très gros village industriel. Son rapport enregistre tout d'abord une profonde déception:

« Je ne puis m'empêcher de signaler, en commençant, l'impression douloureuse que fit en moi, à première vue, l'établissement des forges, où je m'attendais à trouver *d'immenses usines* en pleine activité. Au lieu de cela, pas un fourneau ne fumait, pas un atelier considérable n'opérait, et à peine du haut de la colline qui domine le village apercevait-on quelques êtres humains qui semblaient plutôt errer tristement au milieu des ruines qu'au sein d'un ancien établissement industriel dont je m'étais formé une idée toute grandiose, d'après la va-

leur annuelle des produits que cette fonderie a jetés sur nos marchés depuis un grand nombre d'années ».

Stuart, qui accompagnait l'enquêteur, corrigea cette mauvaise impression; il expliqua qu'on avait dû suspendre les travaux depuis quelques jours pour exécuter quelques grosses réparations devenues indispensables, vu l'état de ruine dans lequel l'hon. Ferrier avait laissé l'établissement.

Après avoir visité les Forges, Etienne Parent explora le pays environnant et poussa ses investigations jusqu'aux chutes Shawinigan. « Dans le cours de cette excursion, je rencontrai l'espèce de terrain qui domine à partir des Trois-Rivières, sol sablonneux jusqu'à une profondeur considérable et partant bien peu propre à la culture. L'on sait que cette espèce de terrain, après avoir donné deux ou trois récoltes passables, devient d'une telle aridité qu'elle ôte tout espoir au défri- cheur de se faire jamais une existence supportable ».

La route n'allait pas plus haut que les Grès, site des importantes scieries Gordon, et les enquêteurs poursuivirent leur voyage par canot. L'enthousiasme de Parent éclate devant les richesses que lui révèle la nature des rives: . . . « Je fus saisi d'une joie mêlée de tristesse en voyant deux rives magnifiques, annonçant le plus riche sol du monde, à quelques heures de marche des maigres sables que je venais de voir, et où s'étaient fixées une centaine de familles destinées à lutter toute leur vie contre une nature ingrate, sans profit pour eux ni pour le pays ».

Parent, le patriote et l'économiste, se laisse aller un moment à des considérations fort pertinentes sur le mal sérieux que pose l'absence de routes donnant accès aux terres encore incultes du Québec. La situation est telle qu'on est prêt à saisir tout ce qui passe, sans penser aux conséquences pour l'avenir.

« Les terres de Saint-Etienne, écrit Parent, sont convoitées, il n'y a pas de doutes, et fussent-elles plus mauvaises qu'elles le sont, elles le seraient encore. L'on sait les conditions ruineuses auxquelles les colons canadiens prennent des terres sur plusieurs points. Notre jeunes-

se n'a que deux alternatives, s'expatrier ou prendre des terres à tout prix. Les uns prennent le premier parti, d'autres prennent le second. Ils vivront au moins jusqu'à ce que le shérif les fasse déguerpir. L'on sait aussi à quelles souffrances se sont voués les colons sur certaines parties des terres de la couronne, privées de voies de communication, mais tous n'ont pas ce courage héroïque. Il y a donc dans les environs des Trois-Rivières, comme presque partout ailleurs dans la partie habitée du Bas-Canada, un surplus de population prêt à déborder sur toute étendue de terre accessible, quels qu'en soient le prix et la qualité. Tout ce qu'on demande, c'est qu'il n'y ait pas d'argent comptant à payer. Si la terre est bonne, on espère se libérer avec le temps, si elle est mauvaise et que le vendeur soit pressant pour son paiement, on fait tout ce qu'on peut avec le bois et quelques récoltes forcées, qui épuisent le sol pour toujours, en un mot on fait argent de tout; et un bon matin on disparaît avec un petit pécule que l'on va appliquer ailleurs. Mais que l'on ouvre un chemin aux bonnes terres des environs, et les gens renonceront de bon coeur aux sables du fief Saint-Etienne.

« J'oserais même prédire que si cela arrive, un bon nombre de concessionnaires actuels de ce fief abandonneront leurs terres avant peu et, à mon avis, ils feront bien pour eux et leurs familles. La ville des Trois-Rivières elle-même, qui a donné l'impulsion au mouvement en faveur de la colonisation intégrale des fiefs Saint-Maurice et Saint-Etienne, est plus intéressée à la prompte colonisation des belles terres du haut Saint-Maurice, qu'à celle de ces deux fiefs, qui, avant longtemps, lui enverront plus de mendiants que d'acheteurs et d'approvisionnementneurs. Mais il paraît que jusqu'à récemment on ignorait qu'il existât de bonnes terres plus à l'intérieur, et l'eût-on connu, sans chemins, c'est comme si elles n'eussent pas existé ».

L'objectif principal de l'enquête Parent semble bien avoir été d'assurer la permanence de l'industrie des Forges sans préjudice des intérêts de la colonisation. Stuart et Porter demandaient des adoucissements fiscaux sur lesquels Parent n'insiste pas outre mesure. Ils réclamaient également le privilège de conserver les quelque 150 lots de

cent acres non encore concédés, pour en faire une réserve forestière. Ces 15,000 acres apparaissaient comme une bagatelle en regard des 100 ou 150 milles carrés détenus sous le régime Bell. Etienne Parent n'hésite pas à endosser carrément la thèse des directeurs :

« S'il n'y avait pas dans le voisinage des Forges de grandes étendues d'excellentes terres, ne demandant que des chemins pour se couvrir de colons, ce pourrait être une question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux livrer les 150 lots dont il est question à la hache et à la torche du défricheur; mais quand au lieu de 150 familles pauvres sur le terrain des forges, on peut avoir 150 familles heureuses et prospères, de l'un et de l'autre côté de la rivière, et qu'en même temps on assure la permanence d'un établissement industriel, qui fait déjà vivre plusieurs centaines de familles, paraissant fort contentes de leur sort, et qui promet d'en faire vivre davantage encore, si le gouvernement facilite les agrandissements que les propriétaires annoncent l'intention, et qu'il est de leur intérêt d'y faire; quand on considère enfin que l'exploitation convenable de ces mines peut, sans nuire à aucun autre intérêt local, nous affranchir, en partie au moins, du tribut que nous payons à l'étranger pour nos fers et ouvrages de ferronnerie de toute espèce; quand à ces considérations on joint celle de la création d'un marché intérieur pour les établissements du Saint-Maurice, je dis qu'il ne peut plus y avoir de question ».

Sur tous les points essentiels, Etienne Parent appuyait les demandes de Stuart et Porter. Son rapport, daté du 20 septembre 1852, souleva une véritable tempête aux Trois-Rivières. Il restait évidemment dans l'air des reliquats de la grande colère de 1834. Les motifs réels d'indignation n'étaient plus du tout les mêmes, puisqu'il s'agissait tout bonnement de 150 lots, soit 15,000 acres de terre, à réserver pour le service des fourneaux. On était loin du domaine de 60 à 80 lieues carrées que Kimber reprochait, en 1830, à Matthew Bell, d'immobiliser pour ses caprices!

P.-B. Dumoulin, personnage remuant des Trois-Rivières, ouvrit le feu contre Etienne Parent. L'avocat Dumoulin était à ce moment-

là député d'Yamaska; il avait représenté Trois-Rivières de 1827 à 1832. La vie publique ne l'empêchait pas de s'intéresser aux affaires, même aux affaires d'immeubles. . . et ce, dans les territoires litigieux de la réserve des Forges. Après l'achat du fief Saint-Maurice, en 1846, il avait eu à ce sujet des démêlés avec quelques personnages, dont James Dickson, un de ses ennemis de vieille date. Le 20 janvier 1847, James Dickson se plaignait dans une lettre d'avoir été assailli par Dumoulin: « Samedi dernier, j'ai été assailli d'une manière indigne, grossière et violente, par monsieur P.-B. Dumoulin qui, après m'avoir brusquement abordé, me dit, sans provocation aucune de ma part, et à la façon d'une harangère qui lui est particulière, que j'étais un menteur, un vaurien, un polisson, un usurier, etc. . . Monsieur Dumoulin était alors armé d'un gros bâton, dont il n'a pas cru cependant, dans l'intérêt de sa propre sécurité personnelle, devoir se servir. . . » Les hommes publics de l'époque usaient, comme on voit, d'un langage dynamique!

Les accusations de Dickson enlèvent à Dumoulin une part de ses mérites de redresseur d'abus! Même si Dickson exagère, il reste que le député Dumoulin était devenu possesseur de terrains, puisqu'il écrit, dans sa riposte à Etienne Parent: « . . . les terres du fief Saint-Maurice sont bonnes, et je ne serai pas beaucoup redevable à M. Parent de les représenter comme incultes, moi qui les ai achetées à condition de les revendre et de les faire profiter. . . » Et il faut voir aussi avec quelle conviction, le défenseur des droits populaires exalte ses terres, qui ne sont « nullement sablonneuses comme elles ont pu le paraître à l'oeil de M. Parent ou de tout autre qui ne les voit qu'en passant, mais une terre jaune, qui est très propre à la culture, sensible à l'engrais et très fertile pour certaines productions très avantageuses. . . » Il ne peut être question, dans toute cette histoire, de protéger l'industrie des forges, car, poursuit Dumoulin, « quel est celui qui vit à Trois-Rivières et qui n'est pas convaincu que cet établissement, loin d'être avantageux pour la prospérité de la ville, a été l'unique cause de son manque de progrès. »

L'Ere Nouvelle, feuille de combat lancée en 1852, reprend avec véhémence le refrain anti-trustard de Dumoulin; le 2 février 1853, la rédaction affirme, à l'encontre des considérations du rapport Parent: « Cet état de stagnation et d'engourdissement, nous le devons uniquement aux forges Saint-Maurice. Elles seules sont la cause que l'une des plus anciennes villes du pays est restée stationnaire, qui porte les étrangers à accuser les citoyens de manquer d'énergie et d'esprit d'entreprise. Comment nous était-il possible de marcher sur un pied d'égalité avec les autres parties du pays, lorsque nous étions entourés d'une forêt qu'il ne nous était pas permis de franchir; lorsque tous les pouvoirs d'eau, tout le bois de construction, en un mot toutes les richesses de la belle rivière Saint-Maurice et de ses tributaires étaient la propriété d'un homme qui en jouissait en maître arbitraire, et qui ne payait pour la jouissance de ce terrain presque illimité que la somme de 500 louis par année ». Le rédacteur se laisse ici emporter par le feu sacré de la polémique... et il exagère un peu en donnant Bell comme le maître absolu de tout le Saint-Maurice!

Même exagération verbale, lorsque le journaliste bouillant annonce, à propos de ces 15,000 arpents de terre qu'on veut réserver aux Forges: « Aujourd'hui, nous sommes menacés de retomber dans l'état d'esclavage, duquel nous venons à peine de sortir... »

En dépit des indignations dramatiques des députés et des journalistes trifluviens, les autorités s'en tinrent aux suggestions de l'enquêteur Etienne Parent et accordèrent à Stuart et Porter les 150 lots demandés. *L'Ere Nouvelle* répliqua en dénonçant de nouveau le monopole responsable de la ruine du pays. Le journal trifluvien reprenait le thème déjà abordé le 29 décembre dans un long article où il exposait les doléances mauriciennes contre « le monopole qui, en nous écrasant de tout le poids de ses restrictions injustes, a retenu notre ville et le district dans cet état d'inertie, de faiblesse et de pauvreté... »

Stuart et Porter avaient soumis à Etienne Parent des projets de réparations indispensables dont le coût devait atteindre \$20,000; en plus, ils avaient proposé un plan de modernisation de l'usine. Mais toutes

sortes de complications survenaient. Les colons se montraient mal disposés; ils imposaient des conditions inacceptables pour le ravitaillement de minerai ou de bois; ils refusaient le droit de passage aux voitures sur les routes ouvertes anciennement par les Forges.

Le manque de fonds et ces difficultés d'accord tuèrent l'un après l'autre tous les projets de Stuart et Porter. D'ailleurs, une autre ère de grande industrie s'ouvrait, *l'ère du bois!* Déjà les estacades de George Baptist gênaient la circulation sur le Saint-Maurice et causaient des embarras aux bateaux des Forges.

De toute façon, le régime Stuart et Porter aboutit à une faillite. En 1861, le gouvernement saisit l'établissement en vertu de l'hypothèque qu'il conservait, le prix d'achat de 1846 n'ayant pas été payé au complet. Après avoir réglé le cas des lots de colonisation attachés à l'usine, le gouvernement vendit, l'année suivante, les Forges et leurs dépendances à Onésime Héroux, de Saint-Barnabé, pour le montant de \$7,000. Ce dernier garda la ferme attachée aux usines; il revendit les forges et le fourneau, avec dépendances, à John MacDougal and Sons, des Trois-Rivières, pour la somme de 1,700 louis (\$8,000).

Les MacDougal étaient des Ecossais de bonne souche. Etablis depuis trente ans aux Trois-Rivières, ils avaient montré de l'entregent, de l'activité dans tous les domaines, et le succès leur avait souri partout. Le chef de cette famille de dix enfants, John, avait été maire des Trois-Rivières, de 1855 à 1857.

Sous l'impulsion énergique des MacDougal, les Forges reprirent leur activité des meilleurs jours. Alors que les derniers événements avaient rendu tout le monde pessimiste, ces Ecossais débrouillards remirent la vie dans le petit village mourant des Forges.

Cette reprise d'activité de la plus vieille industrie lourde d'Amérique n'était peut-être qu'une des nombreuses manifestations d'énergie entreprenante qui secouaient la région trifluvienne. Après deux siècles de léthargie le district des Trois-Rivières s'était réveillé brusquement en 1852. Rome l'avait, cette année-là, érigé en diocèse; le gouvernement avait, de son côté, voté des montants considérables pour aména-

ger le Saint-Maurice et permettre ainsi la coupe du bois en amont des chutes de Shawinigan, de Grand'Mère et même de La Tuque. Des perspectives nouvelles s'ouvraient aux hommes d'audace et d'initiative.

En 1854, M. Larue, appuyé par le député Turcotte et par M. Hall, pourvoyeur de fonds, avait lancé hardiment une nouvelle industrie métallurgique, les Forges Radnor. M. Larue voyait grand. Quelques mois lui suffirent pour défricher les abords de la Rivière au Lard, dans le rang Sainte-Marguerite de la jeune paroisse de Saint-Maurice, et faire bâtir quinze maisons à double logement, un haut fourneau, une moulerie, des hangars, etc. . . Un correspondant de *l'Ere Nouvelle* se rendit sur les lieux en octobre 1854. Ce qu'il vit le plongea dans la stupéfaction! Le haut-fourneau, crachant ses six tonneaux de lave par jour lui parut « gigantesque, semblable au Vésuve en fusion, ses entrailles sont un enfer embrasé. . . » Cet établissement avait déjà coûté plus de \$50,000, mais, affirme le journaliste, les propriétaires ne le céderaient pas pour \$200,000! Dans l'espace de trente-quatre ans, un million de dollars furent engloutis! Rachetées en 1889, les Forges Radnor vécurent jusqu'en 1908. Deux ans après Radnor, naissent les Forges L'Islet (1856), sous l'impulsion de Dupuis et Robichon. Les McDougall achetèrent les Forges L'Islet en même temps que celles de Saint-Maurice qu'on appelait maintenant les Vieilles Forges.

Le dernier sursaut de vie des Forges se prolongea une vingtaine d'années. Les McDougall employaient une couple de cents ouvriers, dont une cinquantaine travaillaient à la fonderie. La production quotidienne était de quatre à cinq tonneaux de fer par jour. En 1865, le *Times* de Londres paie un tribut très britannique au propriétaire: « M. McDougall, gentilhomme d'origine écossaise, qui donne de l'emploi à un nombre considérable d'hommes et qui fait plus que 500 Canadiens-Français pour développer les ressources du pays. . . »

Après quelques années de production intense, l'établissement commença à péricliter vers 1872. Le pays entra alors dans une crise économique qui dura plusieurs années et qui provoqua partout des faillites retentissantes. A ce sujet, voici une citation révélatrice, em-

pruntée au rapport de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières pour 1886: « . . . et il nous faut arriver à la Confédération pour assister à ce débordement irréfléchi (de production industrielle) qui — par suite d'excès en toute chose — nous valut l'interminable crise commerciale et financière de la dernière décade. . . Donc, d'une part une industrie fondée à la hâte, avec des éléments insuffisants et dont l'éducation restait à faire, et d'autre part un esprit d'entreprise des plus hasardeux, dont le moindre défaut était le manque de prévoyance et de sang-froid. Heureusement que cette réaction et cette crise, tout implacables qu'elles furent, apportaient avec elles leurs remèdes et leurs enseignements. De beaucoup d'ivraie le terrain fut débarrassé. La morale commerciale a fini par être plus respectée et l'industriel et le capitaliste ont fini par être plus prudents. On a compris, enfin, que contrairement à l'agriculture, dont le surplus peut toujours trouver un facile débit au dehors, l'excès en industrie menace le marché, surtout lorsque le marché est forcément limité à l'intérieur. Et on a également compris que pour vouloir arriver à savoir bien ferrer un cheval, il s'agit tout d'abord d'avoir appris le métier de forgeron ».

Les fourneaux des Forges Saint-Maurice s'éteignirent définitivement en 1883. Les MacDougall se portèrent ensuite acquéreurs des Forges de Drummondville, nées en 1885, et qui cessèrent leurs opérations vers 1915. Dans ce domaine de l'industrie métallurgique, citons aussi, pour compléter, le tableau, la tentative d'exploitation des Forges de Saint-Tite, à trente-trois milles des Trois-Rivières, effort maintenu avec assez d'énergie de 1865 à 1888. Bouclons la liste par les Forges de Shawinigan, où un nommé Grondin, venu des Etats-Unis, lança une compagnie dont il vendit les actions à travers la province. Cette exploitation bien moderne des actionnaires. . . dura de 1885 à 1890. Les souscripteurs perdirent tout: dividendes et capital!

Dans l'histoire de la métallurgie canadienne, l'expérience des Forges Saint-Maurice présente quelque chose d'unique. Cette industrie alimentée exclusivement à même notre sol (à l'exclusion du sable à moulerie qu'on importait d'Angleterre) a servi pendant cent cinquante

ans. Qu'on ne chicane pas sur les détails, sur les hauts et les bas de la production, sur les faillites et les piétinements qui ont marqué certaines phases. L'important, c'est que les Forges ont lutté durement, courageusement, et qu'elles ont tenu le coup pendant un siècle et demi! Cette ténacité mérite un coup de chapeau admiratif!

Georges Tessier